



Comment se faire financer son MBA / EMBA par son employeur

Collection Les Guides Stratégiques de Ferrari & Co

Table des Matières

Introduction	3
Chapitre 1: L'approche	4
Préparer le terrain et faire ses recherches.....	4
Connaitre ses droits a la formation.....	5
La perspective du boss	5
Construire son argumentaire sur un ROI	6
Négocier les contreparties	8
L'éventualité du No Deal.....	9
Chapitre 2 : Les outils	10
Tout commence par le CPF	10
Demander le CEP	11
Qui sont les OPCO ?.....	11
Le plan de développement des compétences	12
Le projet de transition professionnelle	13
Chapitre 3 : L'après-financement	14
Préparer sa réintégration.....	14
Changer d'avis	15
Le mot de la fin	15

Pourquoi?

C'est une question qui peut sembler évidente, mais qui ne l'est pas tant que ça ... Beaucoup d'employés, quel que soit leur niveau de séniorité ou de responsabilité vont se braquer à l'idée de devoir demander à leur employeur de financer tout ou partie de leur MBA ou EMBA.

Il y a de nombreuses raisons à cela : l'envie de ne pas être redevable à l'avenir, le désir de faire le MBA pour justement quitter son entreprise, la peur de créer du ressentiment dans l'équipe si on se fait financer alors que les autres se sont vus refuser des demandes par le passé, etc.

Or, les bénéfices que vous avez à retirer d'un financement de votre employeur vont bien au-delà de l'aspect uniquement monétaire ! Les comités d'admission des écoles sont très sensibles au fait que vous soyez sponsorisé, pour deux raisons : d'une part cela les conforte dans leurs statistiques (très importantes car elles entrent dans la composition du classement des meilleurs MBA) de retour à l'emploi rapide post-MBA qui doit être inférieur à 60 jours. Dans votre cas, le retour à l'emploi sera immédiat et allège donc leurs statistiques. D'autre part, vous serez amené à demander une lettre de recommandation à votre employeur, une des pièces indispensables de votre dossier MBA, et cette dernière sera jugée beaucoup plus convaincante si votre boss et votre entreprise sont personnellement impliqués dans votre réussite eu MBA.

En ce qui concerne les EMBA, comme il s'agit d'un programme part-time, les écoles exigent que vous soyez en activité professionnelle pendant la durée du programme, et certaines écoles comme l'IMD à Lausanne demandent même une lettre de soutien de votre employeur, qui s'engage à vous laisser assister aux cours. Il est possible de lancer une activité d'entrepreneuriat pour satisfaire aux demandes des écoles, mais cette stratégie ne sera pas toujours payante aux yeux des comités d'admission.

Se faire financer son MBA ou EMBA par son employeur, c'est donc aussi augmenter ses chances d'être admis! C'est un fait qui doit vous encourager à poursuivre cette option, tout en vous facilitant la tâche grâce à la lecture de ce guide.



L'approche

Préparer le terrain et faire ses recherches

La première étape indispensable est de se documenter discrètement sur la situation et d'anticiper de possibles objections lors de la négociation. Voici quelques questions fondamentales pour évaluer la situation objectivement :

- Combien de MBA / EMBA dans le top management de l'entreprise ? De quelles écoles ?
- Y-a-t-il eu des cas précédents ? D'autres employés se sont-ils fait financer leur MBA ou EMBA ? Il y a combien de temps et dans quel contexte ? Même question s'ils se sont fait refusés.
- L'entreprise dispose-t-elle de programmes internes pour soutenir les jeunes managers ?
- Quel type de formation l'entreprise finance-t-elle habituellement, pour qui et pour quels résultats et ROI¹ ?
- Quelles sont les perspectives d'avancement dans votre entreprise, à votre niveau et dans le cadre général ?

¹ Retour sur Investissement

- Votre entreprise a-t-elle des projets d'expansion au niveau national ou international ? Des projets d'acquisitions ? Des besoins en management ?

Les réponses à ces questions vous permettent de construire le cadre dans laquelle la négociation vas avoir lieu : il peut être favorable, défavorable, ou neutre. Mais le plus important est de savoir où on met les pieds pour préparer des arguments qui vont résonner chez votre boss.

Connaitre ses droits à la formation

Le but de cette démarche n'est pas d'entrer en conflit frontal avec son employeur, mais plutôt d'établir une base sur laquelle il est possible de construire une stratégie.

Dans le cadre d'une demande de mise en place d'un plan de développement des compétences (voir p), rien n'oblige légalement votre employeur à l'accepter ou à vous faire une contre-proposition (textes de référence: code du travail articles L6312-1 à L6321-8 ; article R6321-4).

Dans le cadre de l'utilisation de votre Compte Personnel de Formation (voir p), votre employeur peut uniquement s'y opposer si la formation a lieu pendant le temps de travail. Dans le cas contraire il ne peut pas vous interdire de vous en servir (textes de référence: code du travail articles L6323-1 à L6323-19 ; articles R6323-1 à D6323-8).

Et enfin dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, votre employeur n'acceptera la demande que si 3 conditions sont réunies : vous justifiez d'une ancienneté suffisante dans l'entreprise, vous effectuez votre demande dans les temps, et la demande respecte le format imposé. Mais même dans ces conditions votre employeur peut vous demander de repousser votre projet de 9 mois au maximum (textes de référence: code du travail : articles L6323-16 à L6323-17-6 ; article D6323-9 à D6323-18-4 ; articles R6323-10 à R6323-14-4).

La perspective du boss

Avant de se lancer dans la négociation, il est indispensable de connaître la perspective de la personne qui va appuyer votre projet auprès de la direction et des RH, que ce soit votre N+1, N+2, team leader ou autre. Il faut tenter à la fois de savoir ce que cela va lui coûter et les risques qu'il va devoir prendre pour vous soutenir face à tous ceux qui pourraient s'y opposer. A cela s'ajoute l'ambiance au sein de l'entreprise et le climat qui y règne selon l'actualité sociale et financière du moment. Il se peut aussi qu'un évènement majeur se profile à l'horizon : fusion-acquisition, ouverture de filiale, restructuration, plan social ... Dans ce cas de nouvelles opportunités peuvent se présenter. Dans le cadre d'un plan social par exemple, vous pouvez profiter de la demande de départs volontaires pour négocier un financement de votre MBA, et de nombreux candidats se sont retrouvés avec un package représentant 80% du prix du MBA !

Essayez toujours de vous mettre à la place de votre boss pour tenter de comprendre sa perspective, et à l'intérieur de cette perspective pesez le pour et le contre de vous soutenir dans votre projet. De cette

compréhension, vous pouvez commencer à créer un argumentaire ou vous allez minimiser les objections que vous avez identifiées et amplifier les bénéfices que vous allez mettre en avant.

Construire son argumentaire sur un ROI

De la même façon que vous visez un certain niveau de ROI en passant par un MBA, votre employeur cherche lui aussi un certain ROI en vous laissant pour faire ce MBA, ou vous absenter régulièrement dans le cas de l'EMBA. De plus, à votre retour dans l'entreprise, votre valeur en tant que manager détenteur d'un MBA aura fortement augmenté et votre employeur devra vous attribuer des fonctions plus étendues, un poste plus élevé, et une rémunération plus importante.

Rien n'est plus convaincant qu'un argument chiffré, et c'est par là qu'il faut commencer à identifier des indicateurs financiers sur lesquels vous pouvez faire des projections réalistes post-MBA. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous appuyer sur un certain nombre d'arguments standards que je vous propose ici. Sélectionnez ceux qui conviennent le mieux à votre situation et adaptez-les pour coller le plus possible à la réalité de votre entreprise :

- Bénéficier des dernières innovations

L'employeur va directement bénéficier des enseignements du programme MBA, car dès son retour le candidat pourra déployer ses nouvelles compétences in-situ, à la pointe de la recherche dans tous les domaines de la gestion d'entreprise : finance, marketing, transformation digitale, gouvernance ESG, etc. L'employeur peut se servir du candidat comme un agent de changement au sein de l'entreprise pour lancer de nouveaux projets ou des transformations en profondeur. Dans le cas de l'EMBA c'est encore plus le cas car le candidat déploie ses nouvelles connaissances en temps réel dans son entreprise pendant la durée du programme, et une grande partie de l'enseignement demande aux candidats d'appliquer les principes qu'ils étudient sur leur lieu de travail pour en mesurer les bénéfices.

- Obtenir une vue globale du marché

C'est sans doute un des bénéfices les plus importants du MBA. Le programme enseigne aux candidats une perspective globale de la gestion et explore tous les champs qui s'y rapportent : la gestion d'une chaîne logistique mondialisée, le management interculturel, la prise en compte des risques géopolitiques dans les décisions stratégiques de l'entreprise... Sachant qu'aujourd'hui toutes les entreprises quelles que soient leur taille sont exposées d'une façon ou d'une autre au marché global en constante évolution et à l'influence de la réglementation européenne, l'employeur va pouvoir mettre à profit cette nouvelle vision du marché du candidat à tous les niveaux, et en particulier sur les dossiers sensibles ou sur les problématiques complexes qui impliquent des acteurs internationaux.

- **L'accès à un réseau mondial de professionnels**

A travers le candidat, c'est l'employeur qui a accès au réseau de l'école : clients, fournisseurs, financiers, banquiers, consultants, collaborateurs ... autant de nouveaux partenaires potentiels pour l'entreprise, avec qui le candidat pourra entrer directement en contact à travers le réseau des alumni, c'est-à-dire le réseau des anciens. A présent que le candidat a accès à ce réseau exclusif de professionnels et de cadres dans tous les secteurs et zones géographiques, il lui est possible de générer de nouvelles sources de revenus pour l'entreprise et de tirer parti de nouvelles opportunités auparavant invisibles.

- **L'évolution de la culture d'entreprise**

Le MBA va exposer le candidat à des changements radicaux de sa vision du management et du leadership. Ces nouvelles valeurs, accompagnées de matrices et d'outils pratiques pour faire évoluer les mentalités en entreprise, représentent une opportunité idéale si l'employeur cherche justement à insuffler une culture d'entreprise plus dynamique et adaptée aux grands changements technologiques et sociétaux qui affectent le marché et les consommateurs. Le candidat peut être mis dans un rôle de « Champion du changement » pour accompagner ses collègues dans cette transition culturelle, plutôt que de faire appel à un cabinet comme McKinsey ou BCG qui ne connaîtra pas vraiment l'entreprise ou ses membres et facturera un montant conséquent pour effectuer la même mission.

- **La promotion des talents en interne**

Le départ à la retraite de la génération des baby-boomers s'étalera jusqu'en 2030. Parmi eux, de nombreux managers et gestionnaires vont quitter leur entreprise, ce qui génère déjà une forte demande auprès des cabinets de recrutement pour faire face à ces 105,000 postes de cadres par an qui seront vacants. Avant d'atteindre une situation de pénurie de talents, l'employeur a tout intérêt à planifier ce turnover inévitable et à s'assurer des services de quelqu'un qu'il connaît et qui connaît bien les problématiques de l'entreprise : vous ! Le MBA est pour votre employeur l'assurance de disposer de talent managérial au moment où il en aura le plus besoin.

- **L'intérêt personnel de votre boss**

Rien n'est permanent et il n'est pas impossible que votre boss lui-même songe un jour à faire un EMBA. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir d'anciens employés partis faire un MBA inspirer leur N+1 à se lancer eux-mêmes dans l'aventure. C'est à ce moment-là qu'ils auront besoin d'un appui au sein de l'école pour soutenir leur candidature de l'intérieur, élément décisif pour le comité d'admission qui peut faire pencher la balance en leur faveur.

Négocier les contreparties

Dans toute négociation, il faut proposer quelque chose en retour et il ne faut pas partir du principe que votre employeur va accéder à toutes vos demandes sans contrepartie de votre part. Il ne faut bien entendu dévoiler sa position de négociation immédiatement, mais la garder en réserve et la sortir quand votre employeur vous demandera comment sécuriser le fait que vous allez réintégrer l'entreprise après votre MBA. Il n'existe en réalité qu'un seul moyen contractuel de sécuriser cet engagement : la clause de dédit-formation.

Le dédit-formation est une clause contractuelle où le salarié s'engage à rembourser les frais de formation engagés par son employeur s'il quitte l'entreprise avant une date fixée par les deux parties, ou refuse de revenir dans l'entreprise à l'issue de son MBA. Typiquement votre employeur va vous demander de vous engager sur une période de 2 à 3 ans (elle doit légalement être comprise entre 2 et 5 ans). Si vous décidez de partir avant ce terme, il faudra rembourser à votre employeur une partie de la formation au prorata. Par exemple, si vous vous êtes engagé sur 2 ans contre un financement de 50,000 €, mais que vous quittez l'entreprise au bout d'un an, vous devrez rembourser 25,000 € à votre employeur.

Il est également possible que votre employeur soit disposé à financer une partie de la formation, mais pas la totalité. Dans ce cas vous pouvez négocier avec lui sur la durée d'engagement qu'il vous demande en fonction du montant qu'il est prêt à vous accorder. La loi dit bien que l'engagement en temps demandé au salarié doit être proportionnel au montant investi par l'employeur.

Pour être valide, cet engagement, qui représente un avenant au contrat de travail, doit être signé avant le début du MBA ou de l'EMBA, et doit mentionner tous les détails concernant le programme ainsi que le montant et les modalités de remboursement le cas échéant. Attention cependant car les dispositions des conventions collectives, accords collectifs, accords de branche, d'entreprise ou d'établissement applicables en droit du travail peuvent prévoir des modalités spécifiques pour les clauses de dédit-formation et il faudra vous renseigner auprès de votre service des RH (textes de référence: code du travail : article L6325-15 ; article D6324-1).

Sachez aussi que votre employeur peut renoncer à appliquer la clause de dédit-formation, et qu'il ne peut pas vous forcer à rester dans l'entreprise contre votre gré car cela s'apparenterait à de l'esclavage.

L'éventualité du No Deal

Que faire si votre employeur vous oppose un refus catégorique et non-négociable? Il faut à ce moment-là se poser trois questions :

- **Q1. Le soutien moral (c'est-à-dire sans financement) de mon employeur est-il capital pour appuyer ma candidature au MBA / EMBA ?** Si la réponse est oui alors il faudra malheureusement s'en contenter. Si la réponse est non vous êtes libre d'explorer les deux questions suivantes.
- **Q2. Si je quitte mon employeur, suis-je en mesure de retrouver rapidement du travail dans une autre structure qui de plus accepterait de me financer mon MBA ?** Vous ne serez en mesure de répondre à cette question que si vous entamez une recherche de poste, et négociez avec votre nouvel employeur potentiel le financement de votre MBA. Mais sachez que c'est une façon efficace de trouver un financement alternatif face à un refus.
- **Q3. Suis-je en mesure d'imposer un ultimatum à mon employeur ?** Ayant répondu à la deuxième question, vous pouvez évaluer vos options, et décider de mettre votre employeur actuel devant l'ultimatum suivant : soit il vous finance, soit il vous perd...



Les Outils

Tout commence par le CPF

Le Compte Personnel de Formation est à présent l'outil de base de la formation professionnelle en entreprise, et vous pouvez vous en servir si vous souhaitez faire votre MBA en France. Que vous soyez employé à temps plein ou à temps partiel, l'alimentation de votre CPF se fait à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre un plafond de 5,000 € maximum. Pour utiliser l'argent qui se trouve sur votre CPF, vous devez vous rendre sur le site www.moncompteformation.gouv.fr et chercher manuellement un organisme de formation ou une formation particulière. Les meilleurs programmes MBA et EMBA en France, dont l'INSEAD et HEC, sont présents sur la plateforme et pour trouver celui qui vous intéresse vous devrez contacter directement les écoles pour leur demander leurs références (le nom de la formation sur la plateforme ne sera pas celui du MBA car ce nom n'est pas reconnu par le ministère de l'éducation).

Evidemment, les 5,000 € maximum de votre CPF ne seront jamais suffisant pour couvrir les frais du MBA, mais ils constituent déjà une base sur laquelle pourra venir s'ajouter la contribution de votre employeur et/ou celle de l'OPCO. Dans les cas, vous devez connaître votre solde CPF car il vous sera demandé par les différents organismes que vous allez solliciter ensuite. Votre CPF est sous votre contrôle exclusif, votre employeur n'a pas son mot à dire dessus et il ne sera pas au courant de quand et comment vous y accédez, ce qui est pratique si vous n'êtes pas encore prêt à lui annoncer votre projet MBA.

Demander le CEP

Le Conseil en Evolution Professionnelle est un droit pour tout citoyen et résident Français qui souhaite se lancer dans une formation professionnelle. Nous vous conseillons d'en faire la demande car le conseiller peut vous aider à identifier d'autres sources de financement correspondant à votre situation particulière, notamment des abondements (voir p12). N'ayez cependant pas trop d'attentes en ce qui concerne le CEP car comme tout service gratuit fourni par l'état, la qualité du service sera très variable en fonction du lieu où vous faite votre demande et de l'expertise du conseiller qui vous sera attribué. Il y a très peu de chances par exemple, qu'il ait entendu parler du MBA, mais cela ne l'empêchera pas de vous conseiller dans vos démarches et sur les organismes à solliciter.

Pour demander un CEP, rendez-vous sur le site <https://mon-cep.org/> et vous serez orienté sur le CEP le plus proche de votre domicile. Comme pour le CPF, votre employeur ne sera pas au courant non plus de votre démarche CEP.

Qui sont les OPCO ?

En 2019, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) chargés de collecter et de gérer le 1% formation ont été remplacés par 11 OPERateurs de COmpétences (OPCO). Ces OPCO sont repartis par secteurs du marché et sont chargés entre autre de financer la formation professionnelle :

- **ATLAS** regroupe les métiers des services financiers et du conseil.
- **OPCO proximité** regroupe les métiers de l'artisanat, des professions libérales, et des services de proximité.
- **Opcommerce** regroupe les métiers du commerce.
- **OPCO 2i** regroupe les métiers inter-industriels.
- **AFDAS** regroupe les métiers des medias, de la culture, des loisirs et des sports.
- **Uniformation** regroupe les métiers de la cohésion sociale.
- **AKTO** regroupe les métiers à forte intensité de main d'œuvre.
- **OCAPIAT** regroupe les métiers de l'agriculture, de la pêche, et de l'agroalimentaire.
- **OPCO Construction** regroupe les métiers de la construction.
- **OPCO Mobilités** regroupe les métiers des transports, des voyages, et de la distribution.
- **OPCO Santé** regroupe les métiers de la santé.

Pour connaitre avec certitude l'OPCO dont vous dépendez, vous pouvez soit vous rendre sur le site www.cfadock.fr et entrez le numéro de SIRET de votre employeur, soit regarder sur votre fiche de paye à quel organisme est versé le 1% formation.

En fonction de l'OPCO dont vous dépendez, vous pourrez plus facilement accéder à des abondements automatiques et à des abondements supplémentaires pour compléter le montant du MBA (voir p12). Notez également que votre OPCO peut vous assister en complément de votre employeur mais aussi indépendamment de celui-ci si votre employeur refuse de soutenir votre projet. Quel que soit votre situation, l'OPCO n'interviendra qu'en complément des fonds dont vous disposez sur votre CPF.

Le plan de développement des compétences

Si le CPF constitue la base de votre démarche de formation, le plan de développement des compétences en est l'outil central. Chaque entreprise dispose d'un plan de développement des compétences, et tous les salariés, quel que soit leur ancienneté, peuvent suivre des formations dans le cadre du plan de leur employeur. L'employeur reste libre de choisir les salariés qu'il souhaite faire bénéficier d'une formation, mais ce choix ne peut pas présenter de critères discriminants.

Le plan de développement des compétences va comporter trois types de formations :

- Les formations obligatoires
- Les formations non-obligatoires
- Les bilans de compétences et validation d'acquis

C'est dans le volet des formations non-obligatoires que va s'inscrire le MBA. Comme nous l'avons mentionné quand nous avons abordé le CPF, vous n'aurez pas assez de fonds pour financer le MBA. Sachez cependant que la Caisse des Dépôts a été conventionnée par l'Etat, les Régions, les OPCO et Pole Emploi pour effectuer des **abondements automatiques** sur votre compte CPF en fonction de votre situation spécifique. Dès que vous sélectionnez une formation, ces abondements automatiques sont ajoutés à votre compte CPF et peuvent aller au-delà du plafond des 5,000 €. Hélas ce ne sera toujours pas suffisant. Votre employeur va donc pouvoir compléter votre CPF du montant qu'il souhaite en effectuant **un abondement en droits complémentaire** à partir de la plateforme Espace des Employeurs et des Financeurs (EDEF) sur le site www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr

Si le montant de cet abondement ne suffit pas, il faut vous tourner vers votre OPCO pour demander un abondement de leur part, et il faudra remplir un dossier de demande de prise en charge. En fonction de leurs priorités, les OPCO abondent différemment sur les projets de financement des candidats. Par exemple, ATLAS, AKTO et OPCO 2I sont les organismes avec qui il est possible de monter des dossiers de financement très intéressants pour l'EMBA. Attention, comme les OPCO fonctionnent avec des budgets par année civile, vous avez plus de chance de voir votre demande de financement acceptée en début d'année qu'en fin d'année !

N'oubliez pas que si vous ne souhaitez plus faire appel à votre employeur pour financer votre MBA ou que ce dernier refuse, vous pouvez faire appel à votre OPCO directement sans passer par votre employeur.

Le projet de transition professionnelle

Remplaçant du CIF, le PTP vous permet de vous absenter de votre entreprise pour rejoindre le MBA dans le but explicite de changer de métier ou de profession. Le MBA n'a pas besoin d'être en rapport avec votre activité actuelle. Le PTP est l'outil le plus difficile à mettre en place car il correspond à une situation très particulière. Vous devez d'abord justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non, dont 1 an dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats successifs.

Pour lancer la démarche, vous devez adresser une demande écrite d'autorisation d'absence à votre employeur, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande doit être formulée au plus tard 120 jours avant le début du MBA. Votre employeur a 30 jours pour vous répondre, en l'absence de quoi son autorisation est considérée comme accordée. Cependant votre employeur peut différer votre demande de 9 mois au maximum, en se justifiant des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise dues à votre absence pendant le MBA.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, il faudra déposer une demande de prise en charge du PTP auprès de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour connaître votre CPIR, rendez-vous sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/cpir>

Attention car c'est là où les choses se compliquent : la commission va examiner votre demande, et décide si le PTP envisagé correspond à une formation possible dans le cadre du CPF, selon un système de points. Comment sont attribués ces points ? Cela dépend de votre CPIR, mais je vous propose de consulter la grille de la CPIR Ile de France qui est assez représentative: <https://www.transitionspro-idf.fr/priorites-de-financement-du-ntp/>

Pour avoir une chance de se faire financer son PTP, il faudra totaliser un maximum de points.



L'après-financement

Préparer sa réintégration

Il faudra rester à l'affût de tout changement au sein de votre entreprise pendant la durée de votre MBA et guetter les postes qui se libèrent, les opportunités d'avancement, les nouveaux marchés qui s'ouvrent, etc. N'attendez pas d'avoir réintégré l'entreprise pour vous inquiéter de comment votre poste va évoluer et si votre employeur va respecter tous les engagements qu'il avait pris à votre égard. Comme dit le dicton, « loin des yeux, loin du cœur » et il faudra faire en sorte que votre employeur ne vous oublie pas pendant la durée du programme. Ce conseil en particulier vaut surtout pour les candidats MBA car les EMBA restent actifs au sein de leur entreprise et voient les choses évoluer en temps réel.

Il va se passer beaucoup de choses pendant le MBA, vous allez rencontrer beaucoup de professionnels et d'entrepreneurs, discuter avec eux de vos options de carrière, et peut-être même changer d'avis sur la trajectoire que vous suivez. Que faire dans ce cas, si vous changez d'avis et ne souhaitez plus retourner chez votre employeur après le MBA alors que vous avez le fil à la patte de la clause de dédit-formation ?

Changer d'avis

Il faut savoir que certains candidats MBA changent d'avis sur la direction de leur carrière une fois diplômé, ce qui pourrait vous arriver. Pendant le MBA ou l'EMBA, c'est peut-être un professeur qui va vous conseiller d'intégrer telle ou telle entreprise en vous donnant le contact des RH qu'il connaît personnellement, ou bien encore un camarade qui vous propose de le rejoindre dans sa startup. Le scénario le plus courant, c'est de se faire approcher par un chasseur de tête qui guette justement les candidats à la sortie du programme. En fonction de l'offre qu'il va vous faire, vous pouvez être tenté de l'accepter, mais que va-t-il se passer par rapport à la clause de dédit-formation ? Eh bien le chasseur de tête se proposera de la racheter, de la même façon qu'un joueur de football se voit racheter son contrat lors d'un transfert entre équipes. Cela prendra la forme d'un bonus de bienvenue payé par votre nouvel employeur, et de votre cote vous rembourserez ce que vous devez à votre ancien employeur.

Le mot de la fin

Comme vous pouvez le voir, faire financer son MBA par son employeur n'est pas facile et demande un certain nombre d'efforts. Mais pour toutes les raisons citées dans ce guide, nous vous recommandons de tenter cette approche car le jeu en vaut la chandelle.